

**ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS
SANS HÉBERGEMENT
(A.C.M.S.H)**

L'accueil de loisirs pour les 3-11 ans fonctionne de 9h à 17h.

Le péricentre de 8h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h00.

Un flyer d'information est distribué aux enfants, via les écoles, afin de procéder aux inscriptions qui se feront lors des permanences organisées à la Maison des Services ou alors rendez-vous sur monespacefamille.fr

**MERCREDIS RÉCRÉATIFS
(hors vacances)**

La municipalité met en place un accueil collectif le mercredi.

Le déroulement de la journée est le suivant :

8h30/9h30 Garderie (gratuite) - 9h30/17h00 Accueil collectif - 17h00/18h00 Garderie (payante)

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant à l'année ou au mois. En cas de modification au cours de l'année, il conviendra de le **signaler**. À défaut, si l'enfant est inscrit et qu'il ne vient pas aux périodes indiquées, les mercredis seront facturés.

La famille atteste avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier, du règlement et des modalités d'inscriptions.

LA SENTINELLE, le ____/____/____ Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

COPIES des documents à fournir lors de l'inscription : avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 – justificatif de domicile récent (eau ou électricité ou téléphone) - vaccinations - attestation d'assurance individuelle responsabilité civile au nom de l'enfant.

Cadre réservé à l'administration

Pièces fournies : AI ASS JUST DOM VACC F.S



SERVICE JEUNESSE

DOSSIER INSCRIPTION

Restauration scolaire – Garderie Périscolaire

Mercredis Récréatifs

Accueils Collectifs de Mineurs Sans Hébergement

Année scolaire 2021-2022

À partir de septembre 2021, un nouveau dispositif a été mis en place pour faciliter les réservations et le paiement en ligne. Rendez-vous sur le site de notre ville lasentinelle.fr puis en cliquant sur le lien monespacefamille.fr

IMPORTANT : Merci de bien prendre connaissance des nouvelles modalités d'inscriptions et de paiement décrites dans le règlement joint à ce dossier.

Ce dossier d'inscription pour l'année scolaire 2021-2022 sera bien pris en compte mais les conditions d'accueil pourront être modifiées en fonction du protocole sanitaire mis en place par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse pour les écoles. Nous n'avons, à ce jour, aucune connaissance des modalités d'accueil pour la rentrée scolaire de septembre.

Nom de l'enfant : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ Lieu de Naissance : _____

Sexe : masculin féminin

École fréquentée à la rentrée 2021 :

École Maternelle P.Langevin section : TPS PS MS GS professeur des écoles : _____

École Élémentaire Joliot Curie section : CP CE1 CE2 CM1 CM2 professeur des écoles : _____

École Extérieure : _____

MÈRE

Nom : _____

Nom de naissance : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Portable : __/__/__/__/__

Téléphone domicile : __/__/__/__/__

Téléphone travail : __/__/__/__/__

Profession : _____

PÈRE

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Portable : __/__/__/__/__

Téléphone domicile : __/__/__/__/__

Téléphone travail : __/__/__/__/__

Profession : _____

Numéro allocataire de la CAF (**OBLIGATOIRE pour la tarification**) : _____

Souhaitez-vous être informé(é) des activités du Service Jeunesse par mail : OUI NON

Votre adresse mail : _____

DROIT À L'IMAGE

IMPORTANT : Autorisez-vous la municipalité à utiliser la ou les photographie (s) représentant mon enfant prise (s) pour tous les supports de communication (bulletin municipal, presse, site internet de la commune...)

oui non

AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné (e) _____ représentant légal de l'enfant _____ autorise :

⇒ **Le retour à domicile seul** oui non

⇒ **À repartir avec :**

1/ Nom et prénom _____

Adresse : _____

N° tél (en cas d'urgence) ___ / ___ / ___ / ___ / ___ Lien avec l'enfant : famille voisin ami assistante maternelle

2/ Nom et prénom : _____

Adresse : _____

N° de tél(en cas d'urgence): ___ / ___ / ___ / ___ / ___ Lien avec l'enfant : famille voisin ami assistante maternelle

RESTAURATION SCOLAIRE

Régime alimentaire de votre enfant

Les parents d'un enfant ayant des intolérances à certains aliments ou nécessitant une prescription particulière doivent en avvertir la Mairie lors de l'inscription à la cantine et fournir un certificat médical. Selon le cas, un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) valable un an, et à renouveler si nécessaire, pourrait être rédigé par le médecin scolaire en concertation avec l'école, la famille et la Mairie.

La Municipalité et le service de restauration scolaire déclinent toute responsabilité dans le cas où un enfant mangerait à la cantine sans la signature d'un P.A.I pour allergie et autre situation médicale spécifique non portée à sa connaissance.

Votre enfant présente-t-il des allergies alimentaires ? OUI NON

Si oui, lesquelles et conduite à tenir : _____

Régime particulier (précisez) : _____

Votre enfant fréquentera-t-il la restauration scolaire ? OUI NON

Rendez-vous sur monespacefamille.fr afin de procéder aux inscriptions. 2 possibilités s'offrent à vous :

- Soit au guichet du service jeunesse, situé à la Maison des Services, auprès de Mme ROSSANO Karine et sur rendez-vous pour des réservations et un paiement en espèces.
- Soit directement en ligne sur www.monespacefamille.fr pour des réservations et un paiement en ligne (en carte bleue).

ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

Votre enfant fréquentera-t-il la garderie périscolaire ?

OUI NON OCCASIONNELLEMENT

Les réservations peuvent s'effectuer sur Mon espace famille, par mail à rossano.k@lasentinelle.fr ou par téléphone.

Pour le soir même, il conviendra, dans ce cas, de passer au guichet ou d'appeler impérativement avant 12h au 03.27.28.22.29 afin d'y inscrire votre enfant.